



Instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

Distr. générale
18 avril 2012
Français
Original: anglais

Vingt-quatrième réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

Addis-Abeba, 25-29 juin 2012

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétaire général*

1. La vingt-quatrième réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme se tiendra du 25 au 29 juin 2012, conformément à la résolution 49/178 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994.
2. On trouvera dans le présent document l'ordre du jour provisoire annoté de la vingt-quatrième réunion.

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Questions d'organisation.
4. Renforcement de l'efficacité des organes conventionnels: une approche coordonnée de l'activité des organes conventionnels:
 - a) Examen et adoption du projet de directives sur l'indépendance et l'impartialité des membres des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme dans l'exercice de leurs fonctions;
 - b) Examen du rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur le renforcement du système des organes conventionnels.

* Soumission tardive.

5. Consultations informelles à Addis-Abeba:
 - a) Consultations informelles avec les mécanismes africains des droits de l'homme;
 - b) Consultations informelles avec la communauté diplomatique;
 - c) Consultations informelles avec les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes à Addis-Abeba;
 - d) Organismes et institutions spécialisées des Nations Unies.
6. Adoption du rapport et fixation des dates de la vingt-cinquième réunion des présidents.

Annotations

Point 1

Ouverture de la réunion et élection du Bureau

La réunion s'ouvrira à Addis-Abeba le lundi 25 juin 2012 à 9 heures. Les participants éliront le Président et le Vice-Président, en suivant le principe du roulement entre les présidents.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour

La réunion adoptera son ordre du jour en se fondant sur l'ordre du jour provisoire figurant dans le présent document.

Point 3

Questions d'organisation

Au titre de ce point, les participants examineront et adopteront un programme de travail. Le Président de la vingt-troisième réunion exposera ensuite les faits nouveaux survenus depuis la dernière réunion annuelle.

Point 4

Renforcement de l'efficacité des organes conventionnels: une approche coordonnée de l'activité des organes conventionnels

a) Examen et adoption du projet de directives sur l'indépendance et l'impartialité des membres des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme dans l'exercice de leurs fonctions

Au titre de ce point, les participants examineront le projet de directives sur l'indépendance et l'impartialité qu'ils avaient demandé au secrétariat d'établir, à la vingt-troisième réunion.

b) Examen du rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur le renforcement du système des organes conventionnels

Au titre de ce point, les participants examineront le rapport de la Haut-Commissaire sur le renforcement du système des organes conventionnels, en particulier l'approche que les comités devront suivre pour étudier les recommandations en vue de faire avancer le processus.

Point 5**Consultations informelles à Addis-Abeba****a) Consultations informelles avec les mécanismes africains des droits de l'homme**

Faire mieux connaître les travaux des organes conventionnels et leur évolution récente aux mécanismes africains des droits de l'homme, aux autres institutions régionales et à leurs États membres, ainsi qu'aux autres parties prenantes à Addis-Abeba (communauté diplomatique, institution nationale des droits de l'homme, organisations non gouvernementales (ONG), organismes des Nations Unies, etc.) pour renforcer la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme dans le système africain des droits de l'homme.

b) Consultations informelles avec la communauté diplomatique

Promouvoir l'action des États membres de l'Union africaine afin de renforcer la mise en œuvre, dans l'Union africaine, des recommandations des organes conventionnels, en mettant l'accent sur leur utilité pour mesurer les progrès accomplis.

c) Consultations informelles avec les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes à Addis-Abeba

Promouvoir les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, les travaux des organes conventionnels et la mise en œuvre et le suivi de leurs recommandations dans le cadre des activités des États membres de l'Union africaine.

d) Organismes et institutions spécialisées des Nations Unies

Promouvoir la mise en œuvre et le suivi des recommandations des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme par les actions des États membres de l'Union africaine.

Point 6**Adoption du rapport et fixation des dates de la vingt-cinquième réunion des présidents**

Les présidents adopteront un rapport sur les travaux de la réunion, accompagné de conclusions et de recommandations, qui sera soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, conformément à la résolution 55/90 de l'Assemblée en date du 4 décembre 2000.

En outre, les présidents arrêteront les dates de la vingt-cinquième réunion, qui aura lieu en 2013 à Genève.